



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 27 avril 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une **question parlementaire** à **Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes** et à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant le programme vacances-travail.

Le "working holiday visa" est un arrangement basé sur un accord bilatéral, permettant à un nombre limité de jeunes ressortissants des pays signataires et âgés entre 18 et 30 ans, d'effectuer un séjour d'une durée d'un an dans l'Etat partenaire. Le Luxembourg a signé de tels accords avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie en septembre 2016. Le programme vacances-travail avec l'Australie a débuté le 1^{er} janvier 2017 et celui avec la Nouvelle-Zélande le 9 mai 2017.

Suivant nos informations, les autorités luxembourgeoises seraient en train de négocier un programme vacances-travail similaire avec le Taïwan.

Dans ce contexte, nous aimerions recevoir les renseignements suivants de la part de Messieurs les Ministres:

1. **Combien de jeunes (du Luxembourg et de l'Etat partenaire) ont jusqu'à présent profité des programmes vacances-travail avec [a] l'Australie et [b] la Nouvelle-Zélande ?**
2. **Est-ce qu'un programme vacances-travail avec le Taïwan est effectivement en train d'être établi ?**
3. **Dans l'affirmative, combien de jeunes pourront profiter de cette initiative et quand est-ce que ce programme débutera ?**
4. **Y a-t-il d'autres pays avec lesquels le Luxembourg cherche à établir des programmes vacances-travail ? Si oui, lesquels ?**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.


Viviane Loschetter
Députée


Josée Lorsché
Députée

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la jeunesse à la question parlementaire n° 3782 du 27.04.2018 des honorable Députées Madame Josée Lorsché et de Madame Viviane Loschetter, concernant le Programme vacances-travail

A ce jour, 11 personnes du Luxembourg ont bénéficié du programme en se rendant en Australie et 50 personnes du Luxembourg en ont profité pour se rendre en Nouvelle-Zélande. Le Luxembourg a permis à deux Australiens de bénéficier du programme.

Un accord avec Taïwan est actuellement en cours de négociation et les différentes dispositions du programme n'ont pas encore agréées définitivement.

Ceci vaut également pour tous les programmes en cours de négociations qui ne seront achevés que par leurs signatures respectives.